

**MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME**

Bulletin : SOS-ENVIRONNEMENT

N°15 du Vendredi 8 avril 2005

Exploiter puis assainir est plus coûteux que de préserver

Un rapport international intitulé Millenium Evaluation of Ecosystems (Evaluation des écosystèmes pour le millénaire) rendu public par la Programme des Nations pour l'Environnement (PNUE), le 25 mars dernier, souligne que les forêts, les zones humides, les récifs coralliens et d'autres écosystèmes sont indispensables dans la lutte contre la pauvreté et dans la recherche du développement durable.

Il précise que les écosystèmes (et les services qu'ils fournissent) sont d'une valeur financière considérable. Les endommager ou les dégrader équivaut à un suicide économique, a assuré Klaus Toeber, le Directeur exécutif du PNUE, lors de la présentation du rapport.

Ce rapport, auxquels plus de 1300 experts ont contribué, démontre que l'homme abuse de son « capital naturel » et soutient que la perte de services naturels comme notamment la purification de l'air, de l'eau, la protection contre les catastrophes est un obstacle à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement d'ici à 2015.

Le rapport affirme que des écosystèmes intacts et sains sont souvent d'une valeur supérieure à des écosystèmes transformés, endommagés ou dégradés. Les zones humides sont des habitats importants pour nombre de poissons, d'oiseaux et de plantes et constituent également des filtres et des réserves naturels d'eau. Selon le rapport, au Canada, une zone humide intacte vaut 6000 dollars l'hectare ; alors que celles qui ont été défrichées pour être transformées en exploitations agricoles ne valent que 2000 dollars l'hectare. Le rapport estime que le Muthrajawela Marsh à Sri Lanka, une tourbière côtière de 3000 hectares, rapporte 5 millions de dollars par an grâce aux services de contrôle d'inondations qu'il fournit au niveau local.

Le rapport examine également les coûts associés à la dégradation et à la destruction des écosystèmes. Il cite l'exemple de Terre-Neuve où la surexploitation des réserves de morue a mené à leur épuisement au début des années 1990. Des dizaines de milliers de personnes se sont retrouvées sans emploi. Les allocations chômage et la reconversion des chômeurs ont coûté 2 milliards de dollars.

En Angleterre et en Ecosse, les dommages causés aux eaux douces suite à l'eutrophisation résultant par exemple, de la surutilisation de fertilisants et à la contamination par les eaux usées, s'évalue à 160 millions de dollars par an dans les années 1990.

Après l'incendie de 10 millions d'hectares de forêts en Indonésie à la fin des années 1990, le rapport estime que les coûts associés aux soins de santé supplémentaires, à la perte de production et aux revenus touristiques perdus, s'élèvent à 9 milliards de dollars.

Le rapport affirme également que le coût de réhabilitation des écosystèmes est élevé, indiquant qu'il revient moins cher de préserver plutôt que de polluer et de nettoyer. Le rapport soutient également que la sécurité de l'homme est également mise en danger par le déclin des écosystèmes. Selon ses auteurs, la fréquence et l'intensité des inondations et des incendies ont été renforcées par dévastation du capital naturel de la Terre. Par exemple, entre 1990 et 1999, plus de 100.000 personnes ont perdu la vie lors d'inondations. Ces inondations, dont les dommages s'évaluent à 243 milliards de dollars, sont dues en partie à la canalisation de rivières et d'autres voies d'eau naturelles.

En indiquant que les écosystèmes fournissent des moyens de subsistance, que ce soit par la pêche, la foresterie, l'agriculture, l'élevage ou le tourisme, M. Toeber déplore que *depuis trop longtemps, leur valeur économique a été ignorée. Les services des écosystèmes ont été considérés comme étant gratuits et leur exploitation, illimitée.*

Evaluer les écosystèmes, pour le PNUE est le meilleur moyen de réaliser les objectifs et de respecter les délais du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial du développement durable qui appelle à renverser la tendance menant à la réduction de la biodiversité d'ici à 2010.

Cet article paru sur le site actu-environnement devrait nous amener à réfléchir au niveau de notre pays et faire à temps le choix si ce ne déjà pas tard.

Le Cabinet

**Allocution du Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement
et du Tourisme, à l'occasion de la Réunion des Gouverneurs de Province
et du Maire de la Ville de Bujumbura sur les questions environnementales.**

Bujumbura, ORPHAN'S AID(29 mars 2005)

Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage,
Monsieur le Chef de Cabinet au Ministère de l'Intérieur
Messieurs les Gouverneurs de Province,
Monsieur le Maire de la Ville de Bujumbura,
Messieurs les Présidents et Représentants des partis Politiques agréés
Monsieur le Conseiller Principal à la Présidence de la République,
Monsieur l'Inspecteur Général des Finances,
Messieurs les Directeurs Généraux,
Monsieur le Président de l'OAG,
Monsieur le Représentant de OLUCOME
Mesdames, Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs les Journalistes,
Mesdames, Messieurs,

Distingués invités,

C'est un honneur et un réel plaisir pour moi de vous accueillir dans les enceintes de ORPHAN'S AID, et vous remercier d'avoir répondu positivement à notre invitation, malgré vos multiples occupations.

Les différents calendriers politiques ne nous ont pas permis d'organiser cette réunion plutôt alors que nous avons pensé l'organiser tout juste au début de cette année. Mais mieux vaut tard que jamais.

D'habitude quand les Gouverneurs de province et les Chefs des partis politiques se réunissent, c'est pour traiter prioritairement des questions relatives à la sécurité, aux échéances politiques.

Le but de cette réunion est de nous entretenir sur les questions environnementales, telles que elles sont vécues au quotidien à travers le pays.

Mesdames, Messieurs,

Distingués invités,

Depuis le Sommet de Rio qui s'est tenu en 1992, le monde entier se mobilise pour protéger l'environnement en vue de promouvoir un développement durable. C'est dans ce cadre qu'on a vu naître les trois grandes conventions des Nations Unies : la Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention sur la biodiversité, la convention sur les changements climatiques.

La question qu'on aime poser est celle de savoir si réellement l'environnement est menacé. La réponse est que l'environnement est menacé, au vu des multiples conséquences qui s'en suivent.

En plus de la dégradation des terres, de la biodiversité, des changements climatiques, il y a eu d'autres thèmes retenus par la Communauté Internationale comme la protection de la Couche d'ozone avec la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal y relatif, la Convention de Rotterdam sur le commerce des déchets dangereux, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques, la Convention de Ramsar sur les zones humides, etc...

Pour cette réunion, nous voudrions parler des réalités qui sont les nôtres.

Aujourd'hui, nous allons faire un effort de quitter la théorie, et rester tout près des réalités du terrain. Parmi les phénomènes qui dégradent l'environnement burundais, nous commencerons par celui de la dégradation des terres suite aux activités humaines : la déforestation à outrance, l'absence de pratiques de protection de la ressource terre, comme les courbes de niveau, les terrasses, les cultures fixatrices, etc...

(à suivre)

Le Cabinet